

**Note aux directrices / directeurs de structures
et à tous les “ayants droit” de l’Inserm**

Les codes BiblioInserm sont strictement personnels et confidentiels

Conformément aux dispositions des licences contractuelles signées entre les éditeurs et l’Inserm, les codes d’accès à BiblioInserm, attribués aux structures ou à titre individuel, sont soumis à une réglementation précise.

Placés sous la responsabilité directe des directrices et directeurs de structure, ils sont strictement confidentiels et ne peuvent être diffusés hors du périmètre de votre unité.

Les ressources électroniques mises à disposition sur BiblioInserm sont acquises et financées par l’Inserm. Leur usage est non-commercial, strictement limité à vos activités de recherche et d’enseignement, tel que cela est stipulé dans les contrats signés avec les éditeurs.

Toute utilisation anormale du code attribué et des ressources BiblioInserm par une structure Inserm, ou à titre individuel, pourra donner lieu non seulement à la fermeture immédiate du compte concerné, mais à une interdiction définitive d’accès à l’intégralité du corpus par l’éditeur même, affectant ainsi l’ensemble de la communauté scientifique de l’Inserm.

La diffusion de codes auprès de vos collaborateurs de structures hors Inserm, i.e. centres hospitaliers, services cliniques, universités, entreprises industrielles – tels des laboratoires pharmaceutiques ou start-ups que vous dirigez ou dont vous êtes membre – est strictement interdite, même en cas de bi-appartenance. Les codes BiblioInserm ne peuvent être utilisés que dans le cadre de vos activités de recherche menées au sein des unités Inserm.

Nous vous rappelons que nous sommes tenus de fournir chaque année aux éditeurs, conformément aux licences contractuelles, la liste des ayants droit de notre Institut – selon le référentiel établi par la direction de l’Inserm –, ainsi que la liste des sites d’accès distant au plan national (un contrôle des adresses IP est effectué par les éditeurs, de plus en plus attentifs à la diffusion de leurs ressources).

Ces données, accompagnées du nombre de téléchargements (statistiques annuelles d’usage), servent de base à la tarification des ressources souscrites auprès des éditeurs.

Le budget de l’Inserm attribué aux abonnements est plus que conséquent, s’élevant à plusieurs millions d’euros. Face à des augmentations tarifaires inconsidérées de la part de certains éditeurs scientifiques, de nombreux organismes de recherche ou universités (nationaux et internationaux) ont été récemment amenés à suspendre nombre de leurs souscriptions, parfois à des revues prestigieuses.

Tel n’a pas été le cas de l’Inserm. La diffusion de la littérature scientifique la plus large possible a toujours été au centre de la politique menée par la direction de notre Institut. L’Inserm, au terme d’efforts sans précédent, a pu assurer année après année le renouvellement de son corpus d’abonnements, voire l’acquisition de nouvelles ressources.

Nous vous savons gré, dès lors, d’être particulièrement vigilants quant à la diffusion des codes qui vous sont confiés. Votre coopération dans ce domaine est primordiale, et permettra, collectivement, de préserver l’accès d’une littérature indispensable à l’ensemble de notre communauté scientifique.

Pour tout renseignement, contacter biblioinserm@inserm.fr